

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Fédération des femmes du Québec – En ligne

Samedi 19 juin 2021

Étaient présentes :

Membres individuelles : Lorraine Guay, Jennifer Smart, Jeanne-Marie Rugira, Julie Turcotte, Vinciane Cousin, Joelle Ravary, Charlene R. Jaye, Pascale St-Antoine, Mylène Robillard, Sandrine Gopaulen, Romina Hernández Gómez, Carmina Tremblay, Louise Constantin, Zeinab Farroukh, Nathalie Guillemette, Farah Chouayakh, Catherine Joubert, Yasmine-Maymouna Kahlaoui, Élisabeth Germain, Laurence Gagnon, Veronica Crespo, Marie Céline Domingue, Mélanie Ederer, Emmanuelle Botton, Karine Bellemare, Monique Voisine, Marlihan Lopez, Christina Charron St-Pierre.

Membres associatives : Ariane Bolduc (Conseil central du Montréal Métropolitain), Bianca Villeneuve (RGF-CN), Andrée-Anne Paradis (La Débrouille), Dolores Chew (South Asian Women's Community Centre), Sandra Wesley (Stella, l'amie de Maimie), Roxane Pelletier (Centre de femmes Marie-Dupuis), Kimmyane Brown (CIAFT), Ramatoulaye Diallo (CCMM-CSN), Chantal Morin (Conseil Central Montréal Métropolitain CSN), Julie Cloutier Delorme (Centre de femmes de Verdun), Ginette Plamondon (AREQ), Éline Giroux (APTS), Suzy Beaudry (FTQ), Silvie Lemelin (FEC-CSQ), Marie-Ève Ross (Centre Femmes d'Aujourd'hui), Julie Pinel (CSQ), Caroline Mallette (FTQ), Stéphanie Vallée (L'R des centres de femmes du Québec), Vanessa Régis Sénéchal (Avec des Elles), Gabrielle Belisle-Richard (Table des groupes de femmes de Montréal), Viviane Doré-Nadeau (ConcertAction Femmes Estrie), Nancy Labonté (L'autre parole), Marie Deckers (L'R des centres de femmes du Québec), Jessica Olivier Nault (FTQ), Sophie Mederi (RNR).

Animation : Valérie Simard

Soutien technologique / CDEACF : Lise Chovino

Secrétaire : Marie-Anne Casselot

Traduction : Nabihya Yayaoui, Nelly Bassily, Kathleen Gudmundsson

Ordre du jour modifié

9h15 Connexion et accueil

9h30 Ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire (AGE)

- Vérification du quorum et ouverture (20 % Assos et 10 % Indiv.)
- Nomination d'une présidente et d'une secrétaire d'assemblée
- Explication des consignes, procédures et gardiennes de senti
- Lecture et adoption de l'ordre du jour

9h45 Bref rappel de la démarche et de l'Assemblée générale spéciale du 11 avril 2021

10h00 BLOC A – Rôle et responsabilités de la présidence

- Proposition 1 : Fonctions de la présidence
- Proposition 2 : Répartition des rôles de présidence et rémunération des fonctions politiques

11h00 3. BLOC B – Rôles et responsabilités du comité exécutif

- Proposition 3 : Nom, composition, mode d'élection et fonctions du comité exécutif

11h30 BLOC C – Propositions liées à la conjoncture

- Proposition 4 : Hauteur de la rémunération de la présidence
- Proposition 5 : Poursuite du travail de révision de la gouvernance

12h00 Modifications aux règlements généraux

12h45 Mot de clôture et levée de l'Assemblée

Mélanie Ederer propose l'ouverture à 9:50.

Le quorum est constaté à 10:02.

Mélanie Ederer, appuyée par Viviane Doré-Nadeau, propose Valérie Simard comme présidente d'assemblée et Marie-Anne Casselot au secrétariat.

Catherine Joubert informe l'assemblée de l'enregistrement de l'assemblée générale extraordinaire à des fins de prise de notes.

L'ordre du jour modifié est proposé par Élisabeth Germain et appuyé par Stéphanie Vallée.

Bref rappel de la démarche et de l'Assemblée générale spéciale du 11 avril 2021

Il est rappelé à l'Assemblée que la FFQ est dans une phase de réévaluation interne des structures depuis 2015, et ce, suite à plusieurs enjeux au sein de son équipe de travail et à la présidence. En 2020-2021, un comité de révision de la gouvernance a travaillé sur les structures internes, suite à un rapport d'une consultante externe sur la nécessité d'une refonte des structures et de la mise en place d'une réelle gestion féministe. Lors de l'Assemblée générale spéciale du 11 avril 2021, avons approfondi le document de travail pour clarifier certains enjeux qui ne faisaient pas l'unanimité. Les membres félicitent le comité de travail sur les propositions pour ce nouveau document, il est plus clair et plus transparent.

BLOC A – Rôle et responsabilités de la présidence

Il est nommé à l'Assemblée que l'on va passer au vote par proposition et non pas à la fin comme à la dernière assemblée. La représentante du Centre de formation populaire rappelle les objectifs de la révision de la gouvernance.

1. Fonctions de la présidence

CONSIDÉRANT la mission de la FFQ et les principes et valeurs de l'intersectionnalité;

CONSIDÉRANT que la présidente a comme rôle de nourrir une dynamique constructive entre les membres, ainsi que d'élargir et consolider le membership;

CONSIDÉRANT que la FFQ est un lieu privilégié pour accueillir une pluralité d'opinions et de perspectives, collectiviser ces visions et faire une mise en commun;

IL EST PROPOSÉ :

Proposition 1 – Fonctions de la présidence

1. QUE, outre sa fonction administrative au sein du conseil d'administration, le rôle de la présidence comporte trois grandes fonctions politiques :
 - 1.1. Être la porte-parole principale de la Fédération dans son travail de transformation des ~~rappports sociaux de sexe~~ **rappports sociaux de genre** et d'élimination des rapports de domination;
 - 1.2. Chercher à rassembler au sein de la FFQ une pluralité de membres pour en faire un carrefour sans cesse plus représentatif et inclusif de la diversité de la société québécoise;
 - 1.3 Faire avancer solidairement un projet féministe de société à coconstruire au sein du mouvement des femmes au Québec.

Silvie Lemelin, appuyée par Karine Bellemare, propose la proposition 1.

Des questions sont posées par les membres sur la refonte du poste de présidente.

Une question est posée concernant le point 1.1, sur l'utilisation du mot « sexe » plutôt que « genre ». Il est noté que cette formulation a été copiée-collée à partir de la proposition datant de 2013 mais qu'il est effectivement nécessaire de modifier et d'ajouter « les relations sociales de genre » dans la proposition 1.1.

Amendement 1.1 Modifier « rapports sociaux de sexe » par « rapports sociaux de genre »

Sandra Wesley propose de remplacer la formulation « rapports sociaux de sexe » par « les rapports sociaux de genre » et elle est appuyée par Marlihan Lopez.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Nous passons au vote sur la proposition principale 1 sur les fonctions de la présidence.

Il n'y a pas de demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. **Articulation des pouvoirs et responsabilités de la présidence et type de rémunération**

CONSIDÉRANT que l'appartenance de la présidente à l'équipe de travail pose problème de plusieurs façons et rend notamment difficile un fonctionnement égalitaire dans l'équipe de travail (2.1);

CONSIDÉRANT la nécessité de démêler les champs et les fonctions respectives de la coordination et de la présidence (2.1);

CONSIDÉRANT le souhait que les fonctions de la présidence soient aussi déléguées à d'autres membres du conseil d'administration, ce que prévoient déjà les Statuts et règlements (2.2);

IL EST PROPOSÉ :

Proposition 2 – Répartition des rôles de la présidence et rémunération de ses fonctions politiques

2.1. QUE la présidente de la FFQ ne soit plus une membre de l'équipe de travail ni une salariée de la corporation, et qu'une rémunération lui soit versée sous forme d'honoraires pour ses fonctions politiques;

2.2. QUE les autres administratrices puissent aussi être rémunérées par honoraires lorsqu'elles sont mandatées pour des tâches afférentes aux fonctions politiques de la présidence.

2.3. Amendement : Que ce mode de rémunération et le statut d'emploi soient réévalués si la présidente travaille à temps complet à la FFQ.

Julie Cloutier, appuyée par Stéphanie Vallée, propose la proposition 2.

Plusieurs membres ont félicité et remercié le comité de travail pour l'excellent travail de clarification et d'approfondissement effectué depuis l'AGS.

La discussion a été ouverte et des questions ont été soulevées par les membres. Certaines concernaient les salaires et rémunérations liés au poste de présidente et aux postes d'administratrices. Certaines membres craignaient que la proposition concernant le poste de la présidence ne crée une situation précaire contraire aux principes féministes. D'autres ont déclaré qu'il n'était pas habituel que les directions soient rémunérées. Un commentaire était que des modifications viennent de la situation financière de la FFQ mais si cela devait s'améliorer alors cela devrait être revu.

Des réponses ont été données. L'admissibilité au RQAP (régime québécois d'assurance parentale) sera incluse dans les politiques internes et le RQAP est offert aux travailleuses autonomes. Une administratrice a précisé que bien que les administratrices ne soient pas rémunérées pour assister aux réunions du conseil, il n'est pas nouveau de payer des honoraires pour des représentations politiques. Concernant la présidence, même si son statut d'emploi passera d'un statut de de « salariée » à celui de « travailleuse autonome », il lui sera possible de cotiser à la CNESST. Dans une perspective de gestion féministe du partage du pouvoir, le rôle de porte-parole sera également offert aux administratrices afin que la FFQ bénéficie de la diversité des compétences.

Amendement 2.3 : Que ce mode de rémunération et le statut d'emploi soient réévalués si la présidente travaille à temps complet à la FFQ.

Julie Pinel, appuyée par Silvie Lemelin, propose l'amendement 2.3.

Une membre a commenté que l'amendement était très solide du point de vue juridique d'une relation d'emploi exclusive, tandis qu'un autre se demandait si le fait d'avoir plusieurs porte-paroles pouvait diluer les messages politiques de la FFQ. Une autre a déclaré qu'en raison des contraintes de temps, les détails devraient être notés pour les travaux en comité et en conseil et nous pourrions passer aux autres propositions. L'administratrice a appelé à un vote sur l'amendement et la proposition principale, notant que tous les commentaires ne doivent pas être des amendements.

Zeinab Farroukh demande un vote sur l'amendement.

83 Oui
6 Non
6 Abstention

L'amendement est adopté à la majorité.

Louise Constantin demande le vote sur la proposition principale.

58 Oui
10 Non
11 Abstention

La proposition est adoptée à majorité.

BLOC B – RÉVISION DU RÔLE ET DES RESPONSABILITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

3. Nom, composition, mode d'élection et fonctions du comité exécutif

CONSIDÉRANT que lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 11 avril 2021, il a été résolu que le nom, la composition, le mode d'élection et les fonctions de l'exécutif actuel soient modifiés, notamment pour assurer la collaboration avec l'équipe de travail;

CONSIDÉRANT la volonté d'assurer une meilleure répartition et une déconcentration du pouvoir entre les instances de la FFQ (3.1, 3.2, 3.5);

CONSIDÉRANT que la disponibilité, les intérêts et les forces des administratrices peuvent être différentes et mises à profit en fonction des besoins de la corporation (3.2, 3.3);

CONSIDÉRANT que certaines responsabilités au niveau de la gestion des affaires courantes et de la gestion des ressources humaines nécessitent le soutien d'une instance décisionnelle sans tomber dans des processus de micro-gestion (3.4);

IL EST PROPOSÉ :

Proposition 3 – Nom, composition, mode d'élection et fonctions du comité exécutif

3.1. QUE « l'exécutif » soit plutôt nommé « comité exécutif »;

3.2. QU'au lieu de réunir la présidente, la vice-présidente aux régions, la vice-présidente aux pratiques anti-oppressives, la secrétaire et la trésorière (les «

officières»), le comité exécutif soit formé de la présidente, d'au moins une autre officière et de trois autres administratrices;

Amendement 3.2 : QU'au lieu de réunir la présidente, la vice-présidente aux régions, la vice-présidente aux pratiques anti-oppressives, la secrétaire et la trésorière (les « officières »), « **Que le comité exécutif soit composé de 5 membres : la présidente, quatre (4) autres administratrices dont au moins une est officière.** »

3.3. QUE les membres de ce comité exécutif soient élues par et parmi les membres du conseil d'administration, sauf la présidente qui y siège d'office;

3.4. QUE le comité exécutif assume un rôle de soutien à la coordination dans la gestion des affaires courantes et des ressources humaines;

3.5. QUE les décisions du comité exécutif soient prises au moins par trois voix sur cinq, quel que soit le nombre de membres présentes.

Julie Cloutier Delorme, appuyée par Jeanne-Marie Rugira, propose la proposition 3.

Les membres ont posé des questions sur la composition d'un comité exécutif (composé d'une présidente, d'une vice-présidente et d'une trésorière) et ont été informés que le nombre de personnes pouvant siéger au comité exécutif est de 5 - la présidente + 4 autres administratrices, dont au moins une est officière.

Amendement 3.2 : « **Que le comité exécutif soit composé de 5 membres : la présidente, quatre (4) autres administratrices dont au moins une est officière.** »

Élisabeth Germain propose l'amendement et elle est appuyée par Silvie Lemelin.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Des questions ont été soulevées quant à une communication efficace entre le comité exécutif et le conseil d'administration. Également sur la concentration du pouvoir par le conseil d'administration et sur le fait que le pouvoir de la présidente était trop édulcoré.

Il a été affirmé qu'en ce qui concerne le point 3.5, il était nécessaire de revalider les politiques internes du comité exécutif. Une administratrice a rappelé que la présidente serait la principale porte-parole, mais que la représentation sera partagée entre les administratrices. La proposition 3 n'a pas changé la relation entre le conseil et les membres mais il est mentionné que le Conseil doit écouter leurs préoccupations et vérifier si elles sont respectées dans la nouvelle structure.

D'autres clarifications étaient que légalement, toutes les décisions doivent être ratifiées par le conseil d'administration, par ex. décisions rapides prises par le comité exécutif. La nouveauté est que nous formalisons la composition du comité exécutif et le nombre de voix pour une prise de décision valide.

Légalement, un CA peut choisir la composition du comité exécutif. La proposition principale est adoptée à l'unanimité.

BLOC C – PROPOSITIONS LIÉES À LA CONJONCTURE

4. Hauteur de la rémunération de la présidence

CONSIDÉRANT les limites financières actuelles de la Fédération;

CONSIDÉRANT la clarification du rôle de présidente qui est proposée à cette assemblée;

CONSIDÉRANT la volonté d'une plus grande collégialité au conseil d'administration et à l'exécutif et de collaboration plus suivie avec l'équipe de travail;

IL EST PROPOSÉ :

Proposition 4 - Hauteur de la rémunération de la présidence

4.1. QUE pour le prochain mandat de deux ans, débutant à l'élection de 2021, on attende de la présidente une disponibilité minimale de 8 heures/semaine en moyenne, et qu'elle puisse facturer des honoraires pour le travail fait jusqu'à un montant équivalent à un poste à demi-temps à la FFQ (17.5 heures/semaines);

4.2. ~~QUE le temps complet soit rétabli pour le mandat suivant, à la condition que la situation financière de la FFQ ait suffisamment évolué pour le permettre.~~

Amendement 4.2 : Lorsque la situation financière de la FFQ aura suffisamment évolué pour le permettre, que le temps complet soit rétabli pour le mandat suivant.

Jeanne-Marie Rugira, appuyée par Mélanie Ederer, propose la proposition 4.

Amendement 4.2 : Lorsque la situation financière de la FFQ aura suffisamment évolué pour le permettre, que le temps complet soit rétabli pour le mandat suivant.

Julie Pinel, appuyée par Silvie Lemelin, propose l'amendement à 4.2.

Une explication est donnée pour l'amendement concernant un retour à temps plein pour la Présidente à l'avenir, si la situation financière le permet. Cela n'a pas changé l'intention de la proposition, mais le but de l'amendement était que s'il n'est pas possible de revenir à la présidence à temps plein dans les deux ans, qu'il y ait une révision pour le prochain mandat, etc. et de pouvoir discuter ultérieurement de cet élément, afin de ne pas modifier les conditions de travail d'une présidente en cours de mandat.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Une administratrice répond aux questions sur la proposition principale concernant les tâches à accomplir et la répartition de la rémunération entre Présidente et administratrices. Un poste de coordination générale à temps plein ainsi qu'un poste à temps partiel comme Présidente seraient couverts par le budget annuel actuel. Le poste de Présidente à temps partiel permettrait à celle-ci de maintenir un emploi, pouvant par exemple être à temps

plein, pour un autre employeur et de remplir à temps partiel ses fonctions/tâches de Présidente de la FFQ. De plus, il est mentionné que les représentations faites par les administratrices seraient rétribuées. Une membre fait l'éloge du travail du comité de gouvernance et de la présente rencontre, étant nécessaire à la stabilité de la FFQ. Il est aussi mentionné que la FFQ est financée en défense collective des droits et devrait par conséquent envisager de se joindre au RODCD.

Jessica Olivier Nault demande le vote.

46 Oui

15 Non

10 Abstention

La proposition est adoptée à majorité.

Joëlle Ravary demande le quorum.

Quelqu'un mentionne qu'une demande de quorum peut être associée au souhait de mettre fin à la réunion et à savoir si c'est ce qu'elle désire. Elle répond que non.

5. Poursuite du travail sur le fonctionnement de la FFQ

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre d'un fonctionnement plus décentralisé doit s'accompagner de balises claires et partagées;

CONSIDÉRANT que les membres doivent être associées à la progression des changements et continueront d'être consultées pour les travaux sur la gouvernance;

IL EST PROPOSÉ :

Proposition 5 - Poursuite du travail sur le fonctionnement de la FFQ

5.1. QUE les travaux en matière de gouvernance se poursuivent afin d'élaborer des politiques internes claires;

5.2. QUE le Conseil d'administration présente aux membres de la FFQ, lors de l'AGA de 2022, un bilan d'étape des travaux et de la mise en œuvre des changements organisationnels.

Marie-Céline Domingue, appuyée par Jeanne-Marie Rugira, propose la proposition 5.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Modifications aux règlements généraux

Les Statuts et règlements constituent le pendant formel des propositions que l'assemblée vient d'adopter. C'est un travail exigeant mais essentiel au bon fonctionnement de

l'organisme, car cela permet de mettre en œuvre nos propositions politiques. Aujourd'hui, les modifications aux règlements généraux sont un calque des propositions adoptées.

Une membre présente les modifications effectuées (en gras) aux règlements généraux :

⇒ Règlement 4.5 – **Comité** exécutif

Le comité exécutif de la FFQ se compose de **cinq administratrices, dont la présidente et au moins une autre officière. À l'exception de la présidente, les membres du comité exécutif sont élues par et parmi les membres du Conseil d'administration, à la première réunion du Conseil suivant l'assemblée générale annuelle.**

La représentante de l'équipe ne peut être éligible à un poste sur le comité exécutif.

Le comité exécutif **assume un rôle de soutien à la coordination dans** la gestion des affaires courantes et des questions urgentes de la Fédération entre les réunions du Conseil d'administration. Il exécute les mandats du conseil et est redevable devant lui. Il assume **la coordination dans** la gestion des ressources humaines.

Le comité exécutif se réunit à la demande de la présidente ou de deux de ses membres.

Toutes les décisions du comité exécutif doivent être adoptées par au moins trois voix.

Si une vacance survient sur le comité exécutif en cours d'année, le conseil d'administration devra, le plus tôt possible, nommer une nouvelle administratrice pour y siéger.

Silvie Lemelin propose, appuyée par Viviane Doré-Nadeau, la modification au règlement 4.5.

La modification au règlement 4.5 est adoptée à l'unanimité.

⇒ Règlement 4.5.1.1 – Description des postes **d'officières** : *la présidente*

La présidente :

- Est la porte-parole officielle de la FFQ ;
- **Nourrit une dynamique constructive entre les membres ;**
- **Veille à consolider et élargir le membrariat de la Fédération pour refléter la diversité des femmes et des mouvements de femmes au Québec ;**
- Préside d'office toutes les assemblées du conseil d'administration ;
- Peut signer tous les chèques, effets de commerce et autres documents de banque avec les autres administratrices autorisées ;

- Ses décisions sont sujettes à l’approbation du conseil d’administration ;
- Peut déléguer ses fonctions aux vices-présidentes et aux administratrices.

Marie-Céline Domingue, appuyée par Monique Voisine, propose la modification au règlement 4.5.1.1.

Une membre demande qu’on utilise le mot français « membrariat » au lieu de « membership ». On effectue la modification sans discussion puisqu’il n’y a pas d’opposition et que cela ne change pas la nature de la modification.

La modification au règlement 4.5.1.1 est adoptée à l’unanimité.

⇒ Règlement 4.11 – Rémunération

Les membres du conseil d’administration ne sont pas rémunérées pour leur rôle **d’administratrices** au sein de la corporation. **Les autres fonctions de la présidence peuvent être rémunérées, qu’elles soient remplies par la présidente ou déléguées à d’autres membres du conseil d’administration.**

La modification au règlement 4.11 est proposée par Stéphanie Vallée et appuyée par Karine Bellemare.

On précise en discussion que les réunions de prises de décision du CA ne peuvent pas être rémunérées. D’autres fonctions peuvent l’être (représentation, formation, etc.).

La modification au règlement 4.11 est adoptée à l’unanimité.

⇒ Règlement 3.13 – Assemblée des membres / Fonctions

L’assemblée générale

- (...)
- Élit **les officières (la présidente, la vice-présidente aux pratiques anti-oppressives, la vice-présidente aux régions, la secrétaire et la trésorière)** et les administratrices aux postes réservés, et ratifie l’élection des autres administratrices;
- (...)

⇒ Règlement 4.1 – Conseil d’administration / Fonctions

Le conseil d’administration

- **élit quatre de ses membres pour former le comité exécutif avec la présidente** ;
- détermine un plan d’action afin de mettre en oeuvre les orientations, buts, objectifs et moyens d’actions décidés par l’Assemblée générale des membres;
- élabore et décide des prises de positions politiques entre les assemblées générales ;

- administre et dirige les affaires de la FFQ en conformité avec la Charte et ses règlements ;
- étudie et adopte les rapports financiers périodiques et annuels ;
- assure les liens avec les membres, les collectives et les comités ;
- assure le suivi des décisions (ou résolutions) adoptées en assemblée générale ;
- délègue **au comité** exécutif **le rôle de soutien à la coordination dans** la gestion des affaires courantes entre les réunions du conseil d'administration ;
- délègue **au comité** exécutif **le rôle de soutien à la coordination dans** la gestion des ressources humaines et dispose de toutes recommandations à cet égard ;
- crée des comités, nomme les membres qui y siégeront, entérine leurs plans de travail et dispose de leurs recommandations ;
- peut, lorsqu'il le juge opportun, adopter un règlement pour faire des emprunts de deniers sur le crédit de la FFQ ;
- décide des postes qui seront créés pour la gestion des affaires courantes.

⇒ Règlement 4.4 – Composition du Conseil d'administration

Les affaires de la FFQ sont administrées collectivement par un conseil d'administration composé de seize (16) membres, soit :

- **Cinq (5) postes d'officières**, soit
 - La présidente ;
 - La secrétaire ;
 - La trésorière ;
 - La vice-présidente aux régions ;
 - La vice-présidente aux pratiques solidaires et anti oppressives, poste réservé à une membre individuelle ou associative vivant à la croisée des oppressions ;
- Six (6) postes d'administratrices représentant les membres associatives, répartis comme suit :
 - Une (1) représentante des groupes locaux ;
 - Deux (2) représentantes des groupes régionaux ;
 - Trois (3) représentantes des groupes nationaux ;
- Deux (2) postes d'administratrices représentant les membres individuelles ;
- Deux (2) postes d'administratrices réservés aux membres individuelles ou associatives vivant à la croisée des oppressions, désignés publiquement sous le terme membre individuelle ou membre associative ;
- Un (1) poste d'administratrice représentant les travailleuses.

⇒ Règlement 5.4.1 – Rôle du comité d'élections

Ce comité voit à l'élection des membres du conseil d'administration ~~et des membres de l'exécutif~~ et à l'application de l'ensemble des dispositions des présents règlements qui affectent le processus électoral.

⇒ Règlement 5.4.2.3

Les membres du comité d'élection ne sont éligibles à aucun poste du conseil d'administration ~~et de l'exécutif~~ à moins de remettre leur démission par écrit au conseil

d'administration avant de poser leur candidature à un tel poste. Elles conservent toutefois leur droit de vote pour l'élection.

⇒ Règlement 5.7 et 5.7.1 – Élections des membres de l'exécutif **officières** et des administratrices sur les postes réservés

Les cinq (5) membres de l'exécutif **officières (présidente, vice-présidente aux pratiques anti-oppressives, vice-présidente aux régions, secrétaire et trésorière)** et les deux (2) administratrices sur les postes réservés sont élues par l'ensemble des membres présentes à l'assemblée générale.

⇒ Règlement 8.7 – Registres

La FFQ doit tenir un registre des membres et un registre des procès-verbaux des assemblées des membres, du conseil d'administration, **du comité exécutif** et, le cas échéant, des comités. Les membres y ont accès.

Stéphanie Vallée, appuyée par Silvie Lemelin, propose l'adoption en bloc des modifications apportées aux règlements 3.1.3, 4.1, 4.4, 5.4.1, 5.4.2.3, 5.7 et 8.7

Les modifications sont adoptées à l'unanimité.

Proposition et adoption de la levée de l'assemblée .

– *Remerciements* –

Une administratrice effectue le mot de clôture en remerciant toutes les membres pour leur présence à cette assemblée très positive. Nous vous remercions chaleureusement pour votre présence et votre participation à cette assemblée. Nous avons pris acte des retours des membres depuis avril 2021 pour faire ce travail phénoménal. Nous espérons que cette AGE commence une nouvelle ère, une nouvelle année, un nouveau cycle à la FFQ qui va nous permettre de fédérer davantage et de nous relier ensemble en négociant en toute bienveillance ce qui nous sépare.

On remercie le comité de travail, Sandra Wesley et Élisabeth Germain, qui ont approfondi les propositions depuis avril 2021.

On remercie l'équipe de travail qui a mis en place cette AGE.

On remercie Valérie Simard, la présidente d'assemblée, pour son excellent travail.

On remercie Lise Chovino du CDEAF pour son soutien technologique hors pair.

On remercie Mélanie Ederer, la gardienne du senti.

On remercie Christina Charron-St-Pierre, l'animatrice du Centre de formation populaire pour son soutien lors du processus de la révision de la gouvernance et lors des assemblées générales.